

SYNTHESE DES TRAVAUX,

par **Philippe Nélidoff**,
professeur à l'Université de Toulouse 1 sciences sociales

Au terme de ces deux journées de travail, nous voudrions remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de ce colloque universitaire ; les intervenants bien sûr mais aussi les présidents de séance, le public présent, tous ceux qui ont œuvré aussi à l'organisation matérielle.

Comme cela avait déjà été le cas pour les deux premiers colloques albigeois¹, nous avons essayé de croiser les regards sur la notion complexe de cité épiscopale : celui des juristes et celui des historiens à travers les différentes époques étudiées (de l'Antiquité à l'époque contemporaine), celui des universitaires confirmés et celui des jeunes chercheurs que nous sommes toujours très heureux d'accueillir à Albi.

Pour étudier ces cités épiscopales du Midi de la France, nous avons évoqué des cas particuliers : Albi bien sûr mais aussi Rodez, Toulouse, Condom, Bordeaux, Saint-Flour... Chemin faisant, nous avons continué notre périple géographique du côté de Narbonne, Auch, Cahors, Montauban, Agen, Périgueux, Clermont-Ferrand... Nous sommes allés jusqu'à Gérone.

Plusieurs clés d'entrée dans ces cités ont été proposées à travers les quartiers cathédraux (la cathédrale, le palais épiscopal, les maisons canoniales, les écoles...), l'architecture (les chapelles, les sépultures), l'histoire de l'art (l'iconographie, les productions littéraires) mais aussi les délibérations, les chroniques, les sources juridictionnelles, les actes notariés, les écrits du for interne. Beaucoup de personnages ont été évoqués, connus ou moins connus : des évêques, des chanoines, des officiaux, des magistrats municipaux...

Avons-nous répondu à la question posée par notre collègue Henri Pradalier, en début de colloque : « qu'est-ce qu'une cité épiscopale ? » Il a fallu d'abord réfléchir sur la notion de cité : la cité grecque, la *civitas* romaine, le territoire urbain clos et protégé par ses remparts qui s'élargit aussi au territoire diocésain. Il a fallu aussi préciser les différentes fonctions

¹ Deux colloques ont déjà été organisés par notre Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions : *Pouvoir et société en pays albigeois* (1996) et *Christianisme et politique dans le Tarn sous la IIIe République* (2000), aux Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse (1997 et 2000).

Philippe Nélidoff

de l'évêque : qui est à la fois pasteur spirituel, souvent seigneur temporel, représentant du pouvoir royal sous l'Ancien Régime. La cité épiscopale est la cité où réside un évêque dont les fonctions sont multiples et imbriquées les unes dans les autres.

C'est bien sûr le cas à Albi où l'évêque domine la ville comme le suggère « l'architecture de proclamation » dont relève, selon l'heureuse formule de notre collègue, le professeur Jean-Louis Biget, l'ensemble formé par la cathédrale et le palais de la Berbie. A Albi, l'évêque est seigneur et à ce titre contrôle une grande partie de la justice à travers la juridiction de la Temporalité. Il contrôle aussi la municipalité à travers le consulat. Il est également protecteur de la cité : mécène, dispensateur de secours et d'aides matérielles, ce que l'on voit bien à travers la politique urbanistique, celle des grands chantiers (voies de communication, hôpital général...). Tel est le cas aussi en matière d'enseignement : lorsque les jésuites sont expulsés du collège d'Albi dans les années 1760, les consuls se tournent vers le cardinal de Bernis, dernier titulaire de l'archevêché d'Albi avant la Révolution. Ce pouvoir épiscopal fait l'objet d'une défense farouche à la fois contre les consuls, les officiers royaux, parfois le ou les chapitres. La cité épiscopale vit économiquement aussi autour de l'Eglise. Du point de vue social, on voit bien que la réussite d'une famille passe par le consulat et les dignités canoniales.

Même si la notion complexe de cité épiscopale mérite encore de nouveaux approfondissements, nous pensons que ce colloque albigeois aura permis d'en mieux cerner les contours. En tout cas, Albi peut être présentée comme le modèle de la cité épiscopale et il faut donc encourager la ville d'Albi d'avoir engagé une démarche d'inscription de notre ville au patrimoine mondial de l'UNESCO en invoquant cette caractéristique de ville épiscopale. Souhaitons-lui un plein succès dans cette entreprise afin que notre ville soit encore mieux connue et appréciée. « Hac itur » (par ici, on passe) comme il est écrit sur le profil d'Albi qui figure sur la plaquette du colloque. Mieux : ici, on reste !